

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : *Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT*

Excusés : *Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN – Michel PLEUCHOT, pouvoir donné à Marijane GEISSLER – Sandrine BOSCARO, absente.*

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_13_12042024

11. convention comité consultatif pour le développement des activités économiques sur le site de la concession d'aménagement du Chevalement.

Vu la délibération du conseil communautaire 6 juillet 2023 approuvant la création du « comité consultatif pour le développement des activités économiques sur le site de la concession d'aménagement du Chevalement » et approuvant les termes de la convention « comité consultatif pour le développement des activités économiques sur le site de la concession d'aménagement du Chevalement » fixant les missions, définissant les obligations de chaque partie.

La présente convention a pour vocation de régir le fonctionnement du comité consultatif des activités économiques amenées à être développées dans le cadre du projet d'aménagement du site du Chevalement à Susville.

Monsieur le Maire expose :

La présente convention a pour vocation de régir le fonctionnement du comité consultatif des activités économiques amenées à être développées dans le cadre du projet d'aménagement du site du Chevalement à Susville.

Ce projet global, porté par la SPL « Isère Aménagement », dans le cadre de la concession d'aménagement signée avec la commune de Susville, vise la requalification de l'ancien site minier dit du « Chevalement » dans le secteur du Villaret. Il s'inscrit dans la démarche de la commune de Susville de mettre en œuvre un projet mixte de logements et d'activités structurées et de redonner au site un rôle, dans l'avenir démographique et économique de son territoire. C'est l'occasion pour la commune de Susville de sortir des années d'activités minières qui ont fortement orienté son développement et de reprendre la main sur les polarités, les centralités et l'équilibre de son territoire.

La double orientation du projet entre réalisation de logements neufs et diversifiés et accueil de nouvelles entreprises, artisanales ou industrielles en vue de promouvoir le

développement de l'emploi et de la richesse sur le territoire, es
équilibre et sa cohérence.

Afin de mener à bien ces objectifs, et pour la partie concernant la stratégie d'aménagement économique à mettre en œuvre, la commune de Susville a sollicité le soutien de la Communauté de Communes de la Matheysine, porteuse de la compétence « développement économique », notamment au vu de ses missions d'accueil des porteurs de projets économiques et de stratégie de développement économique à l'échelle du territoire de la Matheysine.

La Commune de Susville et la Communauté de Communes de la Matheysine ont convenu d'instaurer un comité consultatif avec la volonté commune de développer une offre économique supplémentaire apportant une plus-value à l'échelle de la zone, de la commune et de l'intercommunalité, en préservant les intérêts de l'ensemble des acteurs ainsi que la stratégie d'aménagement économique globale du territoire.

La double orientation du projet entre réalisation de logements neufs et diversifiés et accueil de nouvelles entreprises, artisanales ou industrielles en vue de promouvoir le développement de l'emploi et de la richesse sur le territoire, est indispensable à son bon équilibre et sa cohérence.

Afin de mener à bien ces objectifs, et pour la partie concernant la stratégie d'aménagement économique à mettre en œuvre, la commune de Susville a sollicité le soutien de la Communauté de Communes de la Matheysine, porteuse de la compétence « développement économique », notamment au vu de ses missions d'accueil des porteurs de projets économiques et de stratégie de développement économique à l'échelle du territoire de la Matheysine.

La Commune de Susville et la Communauté de Communes de la Matheysine ont convenu d'instaurer un comité consultatif avec la volonté commune de développer une offre économique supplémentaire apportant une plus-value à l'échelle de la zone, de la commune et de l'intercommunalité, en préservant les intérêts de l'ensemble des acteurs ainsi que la stratégie d'aménagement économique globale du territoire.

Mr le maire propose Mr BUCH Emile et de Mme CHALON Valérie comme membres du comité consultatif du développement des activités économiques sur le site de la concession d'aménagement du Chevalement pour représenter la commune et soumet cette proposition au vote :

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

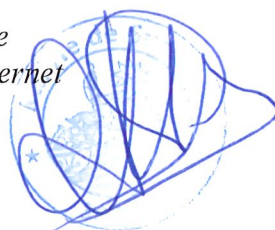
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ➔ **Approuve les termes de la convention « comité consultatif pour le développement des activités économiques sur le site de la concession d'aménagement du Chevalement » définissant ;**
- ➔ **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes se rattachant à cette décision, les éventuels avenants le cas échéant.**
- ➔ **Ampliation transmise à la Communauté de Communes de la Matheysine**

Un exemplaire de la convention restera annexé à la présente délibération.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 12 avril 2024.
Le Maire, Emile BUCH.*





la **Matheysine**
Communauté de communes

CONVENTION

COMITE CONSULTATIF POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE SITE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CHEVALEMENT A SUSVILLE

ENTRE

LA COMMUNE DE SUSVILLE, sise 18 impasse du stade, 38350 SUSVILLE, représentée par son Maire en exercice, M. Emile Buch, habilité à cet effet par délibération du 17 juillet 2023

et

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE (CCM), sise 13 route du Terril, 38350 SUSVILLE, représentée par sa Présidente, Coraline SAURAT, autorisée par délibération du 6 juillet 2023

PREAMBULE

La présente convention a pour vocation de régir le fonctionnement du comité consultatif des activités économiques amenées à être développées dans le cadre du projet d'aménagement du site du Chevalement à Susville.

Ce projet global, porté par la SPL « Isère Aménagement », dans le cadre de la concession d'aménagement signée avec la commune de Susville, vise la requalification de l'ancien site minier dit du « Chevalement » dans le secteur du Villaret. Il s'inscrit dans la démarche de la commune de Susville de mettre en œuvre un projet mixte de logements et d'activités structurées et de redonner au site un rôle, dans l'avenir démographique et économique de son territoire. C'est l'occasion pour la commune de Susville de sortir des années d'activités minières qui ont fortement orienté son développement et de reprendre la main sur les polarités, les centralités et l'équilibre de son territoire.

La double orientation du projet entre réalisation de logements neufs et diversifiés et accueil de nouvelles entreprises, artisanales ou industrielles en vue de promouvoir le développement de l'emploi et de la richesse sur le territoire, est indispensable à son bon équilibre et sa cohérence.

Afin de mener à bien ces objectifs, et pour la partie concernant la stratégie d'aménagement économique à mettre en œuvre, la commune de Susville a sollicité le soutien de la Communauté de Communes de la Matheysine, porteuse de la compétence « développement économique », notamment au vu de ses missions d'accueil des porteurs de projets économiques et de stratégie de développement économique à l'échelle du territoire de la Matheysine.

La Commune de Susville et la Communauté de Communes de la Matheysine ont convenu d'instaurer un comité consultatif avec la volonté commune de développer une offre économique supplémentaire apportant une plus-value à l'échelle de la zone, de la commune et de l'intercommunalité, en préservant les intérêts de l'ensemble des acteurs ainsi que la stratégie d'aménagement économique globale du territoire.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJECTIF DU COMITE CONSULTATIF

Le comité consultatif est constitué dans le but :

- D'associer les élus de la commune de Susville et de la Communauté de Communes de la Matheysine ainsi que les services concernés des deux collectivités à l'examen des propositions d'implantation d'entreprises ;
- D'installer des activités économiques sur le site du Chevalement qui puissent correspondre au mieux aux orientations économiques, aux enjeux et aux contraintes de l'ensemble des membres impliqués ;
- D'assurer la cohérence et la complémentarité des activités accueillies ainsi que la qualité générale de la zone d'implantation.

ARTICLE 2 - COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF

Le comité consultatif sera composé par les membres suivants

- Deux élus de la Commune en charge de l'économie de proximité,
- Deux élus de la Communauté de communes de la Matheysine, désignés par délibération de son assemblée,

Les membres désignés ci-dessus pourront être accompagnés de collaborateurs internes aux collectivités ou externes (Isère Aménagement...).

ARTICLE 3 - FONCTIONNEMENT

Le comité consultatif se réunit autant que nécessaire et au moins 2 fois par an.

❖ **Engagements**

- La commune de Susville, en partenariat avec Isère Aménagement, fournit à la CCM le plan guide du projet d'aménagement du site, précisant les terrains où peut être envisagés le développement des activités économiques, leurs surfaces, les aménagements prévus et le calendrier envisagé de mise à disposition. Ces données sont régulièrement mises à jour en fonction de l'avancement du projet et des travaux.
- La CCM par sa compétence économique est la porte d'entrée des prospects souhaitant développer leur activité sur le territoire.
En accord avec la Commune de Susville, la CCM accueillera les porteurs de projet souhaitant s'implanter sur les terrains économiques de la zone d'aménagement du site du chevalement à Susville.
La CCM étudiera et rendra un avis sur la recevabilité des demandes.
- Les prospects seront ensuite reçus devant le comité consultatif pour présenter et défendre leur projet.

ARTICLE 4 – CRITERES DE DETERMINATION DES ACTIVITES PRECONISEES

❖ **Offre existante**

Le site du Chevalement est actuellement encadré d'un point de vue des activités économiques. On y trouve des entreprises commerciales, artisanales, de services et industrielles.

- Sur sa partie Nord, par la zone d'activités artisanales et industrielles dite des « Certaux »,
- Sur sa partie Est, par les entreprises situées le long de l'allée de la Mouche et tournées du côté de la route nationale 85.
- Sur sa partie Ouest, au sein du bâtiment du chevalement et de la salle dite « des machines », par l'activité artisanale de la société ENDOLAB (menuiserie)

❖ **Programmation envisageable à l'horizon 2030**

Un projet industriel est d'ores et déjà fléché sur le secteur économique « nord », à proximité immédiate du chevalement.

Les activités de type artisanales et de services seront à privilégier sur les autres secteurs à vocation économique.

Le comité consultatif restera vigilant à la diversité, la complémentarité des offres et leur cohérence avec les activités déjà présentes sur le territoire.

ARTICLE 5 - DECISION FINALE

Il est ici précisé que les avis rendus par le comité ne sont que consultatifs.

Ils devront être portés à la connaissance du conseil municipal de la Commune de Susville, qui garde en tout état de cause le pouvoir de décision d'attribuer ou non un lot, en accord avec Isère Aménagement.

Fait à Susville, le 12/04/2024

Pour la mairie
de Susville

Emile BUCH



La Présidente
de la CCM,

Coraline SAURAT